



Contrat tacite de reconduction

Par **ticia71**, le **22/03/2011 à 18:28**

Bonjour,

je fais partie de mon comité d'entreprise et j'ai un contrat tacite de reconduction tous les 2 ans ce qui fait que je n'arrive jamais à me rappeler la date d'anniversaire et pour la deuxième fois on me refuse ma résiliation qui serait hors délai. Puis-je faire une lettre de résiliation aujourd'hui qui prendra seulement effet le 10/03/2013 ?

Merci de bien vouloir m'aider.

Ticia